

Le résultat net de cette réduction, si l'on examine le deuxième point, en vertu de l'indexation calculée à partir de 1976, ce que les députés toucheront en vertu de la nouvelle proposition...

**Une voix:** Bêtise.

**M. Broadbent:** Comment peut-on parler de bêtise avant de connaître le chiffre qui résulterait de ce calcul?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'hésite à interrompre le député d'Oshawa-Whitby. Je ne veux pas faire indûment obstacle à ce qu'il dit à la Chambre. Cependant, une déclaration à l'appel des motions doit quand même donner une idée du sort réservé au bill et de l'attitude que les différents partis entendent adopter à son égard. Certes, le député doit avoir l'occasion de faire connaître la position de son parti relativement à cette déclaration, mais je me demande s'il ne fait pas davantage et s'il n'engage pas un débat sur le bill.

**M. Broadbent:** Je résume brièvement, monsieur l'Orateur. Je tiens simplement à signaler que j'ai utilisé moins de temps que le leader du gouvernement à la Chambre. Si l'on additionne le revenu que les députés ordinaires toucheront de 1975 à 1978 inclusivement en vertu de la nouvelle proposition, sans oublier l'indexation, on en arrive à 160,882 dollars, soit 4,000 dollars de plus que ce que la proposition initiale du gouvernement prévoyait. C'est l'une des raisons pour lesquelles, au cours du débat, je ferai valoir que le Nouveau parti démocratique se prononce contre cette proposition.

[Français]

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur le président, il y aurait une façon très simple de régler la question des oppositions que nous entendons, et ce serait de permettre l'utilisation d'une formule facultative, de sorte que ceux qui ont besoin du relèvement l'acceptent, et que ceux qui n'en ont pas besoin le refusent.

Monsieur le président, dans le débat qui anime actuellement la Chambre, et particulièrement la presse parlée et écrite, on parle du traitement des hommes publics. Voilà qu'une proposition a été faite, et je veux confirmer au nom du Parti Crédit social du Canada que nous avons participé à ces discussions parce que nous avons, nous aussi, une conception du rôle du député à laquelle nous croyons, et aussi parce que ces discussions nous touchaient directement.

En général, nous approuvons ces propositions moyennant quelques changements mineurs que j'exposerai plus tard. Deux points particuliers m'incitent à prendre la parole à ce moment-ci, en espérant que le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) comprendra mon message. Monsieur le président, ce qui intéresse surtout les députés de ce côté-ci de la Chambre, particulièrement ceux du Québec pour le moment, cela viendra dans votre «coin» plus tard, je dirai que nous avons un rôle précis à jouer dans nos circonscriptions. Nous avons une conception typique du rôle de député. En cela, nous avons été enseignés par l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette), qui soutient qu'il faut donner un service personnel à tout citoyen dans sa circonscription et d'y être présent toutes les fins de semaine. Le député de Témiscamingue nous a appris à assurer un bon service et à défendre nos concitoyens contre les fonctionnaires. Nous avons une conception du rôle du député qui fait qu'on se bat à la Chambre des communes pour des principes, et non pas par partisanerie politique.

### Traitement des députés

Cela nous amène à être des députés à plein temps, à s'occuper uniquement de ce travail de représentation de nos concitoyens, de la défense de leurs droits, et par conséquent nous n'avons donc pas les mêmes conditions de travail que d'autres.

Monsieur le président, alors que mes collègues de Bellechasse (M. Lambert), de Kamouraska (M. Dionne), de Rimouski (M. Allard), de Shefford (M. Rondeau), de Ville-neuve (M. Caouette), d'Abitibi (M. Laprise), de Roberval (M. Gauthier) ou de Témiscamingue (M. Caouette) ont à voyager chaque fin de semaine en utilisant leur auto dans leur circonscription, il y a des députés de l'Ouest comme de l'Est du pays qui n'ont pas à faire ces mêmes sacrifices.

Lorsqu'un député représente une circonscription comme la mienne, et que chaque fois qu'il veut régler un cas d'assurance-chômage il doit faire un appel interurbain à Drummondville, cela est une dépense que d'autres députés n'ont pas. Voilà pourquoi je pense que ceci devra animer...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je veux dire simplement à l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin) exactement la même chose que j'ai déjà dite à l'honorable député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent).

**M. Fortin:** J'avais déjà compris, monsieur l'Orateur. Voilà pourquoi je pense que dans l'étude de la présente proposition ministérielle, il est important de se rappeler le rôle du député. Il est important de faire en sorte que la conception qu'on se fait de l'homme public justifie pleinement ces hausses salariales.

● (1530)

Ce qui nous désole c'est qu'on continue à maintenir le Sénat et à augmenter l'indemnité des sénateurs, et que, deuxièmement, ceux-ci n'aient pas à produire de pièces justificatives. Dans le cas des créditistes, on n'aurait pas de difficultés à présenter de telles pièces. Quoi qu'il en soit, nous allons continuer de participer de façon très active à ces discussions.

Étant donné qu'il s'agit d'un sujet qui intéresse beaucoup le public, de même que la presse parlée et écrite, je me demande s'il ne serait pas dans l'ordre de faire une proposition au président du Conseil privé (M. Chrétien) à l'effet que plutôt de déférer ce projet de loi à un comité permanent, on l'étudie en comité plénier. Le public pourrait ainsi assister aux délibérations, et chaque député expliquer sa position.

Monsieur le président, en conclusion, je ne veux pas oublier, ni mettre dans le même panier, tous les députés, d'un océan à l'autre, parce que les conditions de travail d'un député de Vancouver, d'Halifax, de Toronto, de Québec ou de Montréal, ne sont pas les mêmes, et ne seront jamais les mêmes, non plus, que celles d'un député qui représente une circonscription urbaine ou semi-urbaine.

Voilà pourquoi nous allons participer activement à ces délibérations, car nous n'avons jamais compté, nous du Parti Crédit Social du Canada, sur des dons de syndicats pour faire notre travail.

[Traduction]

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement; j'assure Votre Honneur et la Chambre qu'il s'agit bien d'un rappel au Règlement et non d'une manière détournée d'intervenir dans le débat. A mon avis, si l'on veut apporter au bill les amendements envisagés il faudra modifier le texte de la recommandation du